Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260423-D_2026_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS DU 14 AVRIL 2026

Le 14 avril 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 02 avril 2026, convocation publiée le 02 avril 2026.

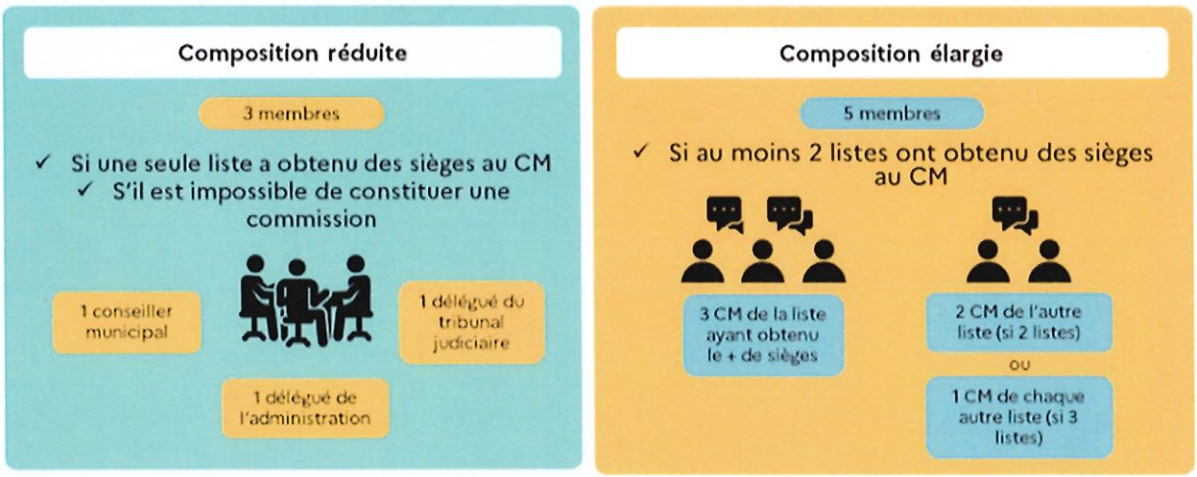
Étaient présents : 07 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, MARTIN Serge, SENECHAL Claire, SOUL Iolann formant le quorum des membres en exercice.
Excusé : 02-LEVIN Floran, COURSIN Eddy
Absentes : Monsieur LEVIN Floran
Procuration : Monsieur COURSIN Eddy a donné procuration à Madame JOURDAN Karine

Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Délibération 2026 – 22

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 *visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité* a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, **la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.**



Nous vous informons également que **la durée du mandat des conseillers municipaux (six ans) est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres des CCLE**, en application de l'article R. 7 du code électoral modifié par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 *pris en application de l'article L. 52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral.*

A. Composition de la commission de contrôle dans les communes comptant une seule liste en présence au conseil municipal (art. L. 19, VII)

La commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal de la commune ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260423-D_2026_22-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncées :

REVISION LISTE ELECTORALE GENERALE	
Qualité	**Nom**
Conseiller	**SOUL Iolann**
Délégué administration (préfecture)	
Délégué tribunal	

Le secrétaire de séance, M. Iolann SOUL

Le Maire, M. Sylvain THOMAS

Mairie de St-CHRISTOPHE de VALAINS * Ille-et-Vilaine *

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 23 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.